

## **Société Hexabyte**

**Société anonyme au capital de 2 083 334 Dinars**

**Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja**

**RC Béja : B124582001 – M.F : 760635KAM000**

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 08 avril 2019 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le conseil d'administration pour l'exercice 2018
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes individuel et consolidé pour l'exercice 2018
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2018 et distribution des dividendes
- Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier en vue de réguler le cours de l'action « HEXABYTE »
- Approbation du mandat du nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020 et 2021
- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2019-2020 et 2021
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs
- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société Hexabyte sise au 04 Rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis ou sur l'adresse WEB suivante <http://www.hexabyte.tn/finance/>

**P/Le Conseil d'Administration**

## SOCIÉTÉ HEXABYTE : PROJET DE RÉSOLUTIONS 2019

### Assemblée Générale Ordinaire du lundi 08 Avril 2019 à 10h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

**Mise aux votes cette résolution est adoptée à .....**

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 et approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dans leur intégralité.

**Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....**

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2018, sans aucune réserve.

**Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....**

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2018, s'élevant à 1 533 785 ,725 dt comme suit :

Libelle	Montant
Résultat de l'exercice 2018	1 533 785,725
Résultat reportés	2 748 243,069
Prime d'émission à répartir	3 486 992,275
<b>Total bénéfice à répartir</b>	<b>7 769 021,069</b>
Affectation p/Réserve Légale 5%	-
Dividendes à distribuer : 0,350 DT par action	- 729 166,900
<b>Nouveau report à nouveau</b>	<b>7 039 854,169</b>

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions de l'article 19 de la loi de finances 2014 et décide de distribuer un dividende de 0,350 TND à prélever sur la prime d'émission.

La distribution de trois cent cinquante (350) millimes de dividende par action correspondant à une rémunération à hauteur de 35% du nominal.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du ----

**Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....**

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle l'autorisation du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier en vue de réguler le cours de l'action « HEXABYTE » et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier tel que modifié par les textes subséquents.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir au Conseil à l'effet de fixer les conditions et les modalités de rachat d'actions propres.

**Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....**

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'approbation du mandat du commissaire aux comptes M. Walid Ben Ayed – société CNF – BAKER TILLY pour les exercices 2019-2020 et 2021.

**Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....**

### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence fixée à deux mille dinars (2 000 dt) nets d'impôts par administrateur. Cette rémunération demeurera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....**

### HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans couvrant les exercices 2019 -2020 et 2021.

- M. Naceur Hidoussi,
- Fonds Commun de placement à risques A.T.I.D FUND (I)
- FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND
- La société Challenge SIACR
- M. Aïssa Hidoussi
- Mme. Zeineb Bhira épouse Hidoussi,
- Mme. Rafiaa Bhira
- M. Mohamed Dimassi
- Mme .Ines Zalila

**Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....**

### NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société « HEXABYTE » au titre de leur gestion de l'exercice 2018.

**Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....**

**DIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès-verbal.

***Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....***